

But de cette Fiche de travail : découvrir que, à la suite de la défaite de la France face aux armées hitlériennes en mai-juin 1940, deux hommes qui ont marqué l'Histoire de France ont eu deux attitudes opposées.

Document 1 : Discours radiodiffusé du maréchal Philippe Pétain le 17 juin 1940.

"Français ! A l'appel de Monsieur le Président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée qui lutte, avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires, contre un ennemi supérieur en nombre et en armes. Sûr que par sa magnifique résistance, elle a rempli nos devoirs vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des Anciens Combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec moi, entre soldats, après la lutte et dans l'Honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités. Que tous les Français se groupent autour du Gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la Patrie."

Document 2 : Discours du général de Gaulle diffusé par la BBC à Londres le 18 juin 1940.



Questions sur le document 1 :

1. Qui est l'auteur de ce discours ? Quel âge a-t-il au moment où il prononce ce discours ? [Voir « Je retiens les personnages importants » page 121].
2. Pourquoi bénéficie-t-il d'un grand prestige moment où il prononce ce discours ? [Voir « Je retiens les personnages importants » page 121].
3. D'après le document 1, quelle fonction occupe-t-il au moment où il prononce ce discours ?
4. Recopie la phrase de ce discours qui correspond à la photographie en bas de la page 112.
5. Recopie la phrase de ce discours qui montre que Pétain demande l'armistice.

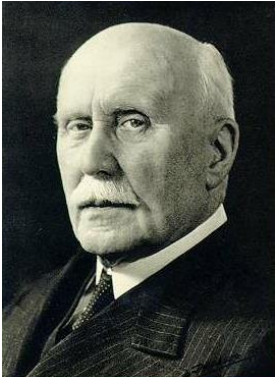
Questions sur le document 2 :

6. Qui est l'auteur de ce discours ? Où a-t-il prononcé ce discours ?
7. Recopie le tableau ci-dessous puis complète-le grâce aux documents indiqués.

	Maréchal Pétain	Général de Gaulle
Attitude face à la défaite	[Document 1 ci-dessus]	[Document 2 ci-dessus]
Arguments pour justifier cette attitude	[Document 1 ci-dessus]	[Document 2 ci-dessus]
Attitude face à l'Allemagne nazie	[« Je retiens les personnages importants » page 121]	[« Je retiens les personnages importants » page 121]

Fiche biographique de Philippe Pétain.

Recopie la Fiche biographique de Pétain puis utilise les informations du texte encadré ci-dessous pour la compléter.



NOM :
Prénom :
Né en
Mort en

• Sa carrière militaire :

- 1916 :
- 1917 :
- 1918 :

• Sa carrière politique :

- 1934 :
- 1939 :
- 16 juin 1940 :
- 10 juillet 1940 :
- 24 octobre 1940 :
- 1945 :

Philippe Pétain est né en 1856 dans une famille de cultivateurs. Formé à l'école militaire de Saint-Cyr, jeune général au début la Première Guerre mondiale, Pétain organise la défense de Verdun en 1916. Commandant en chef des armées françaises en 1917, il obtient le grade de Maréchal de France en 1918 (le grade le plus élevé dans l'armée française).

En 1934, il est nommé ministre de la guerre puis ambassadeur de France à Madrid (1939). Dans le même temps, son influence reste grande au sein de l'état-major français : il y défend la guerre de position défensive (stratégie de la France lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate).

Après la débâcle française, le Président de la République nomme Pétain Président du Conseil (c'est-à-dire Premier ministre) le 16 juin 1940. Pétain demande alors l'armistice et obtient du Parlement, réuni à Vichy, les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940. Il fonde alors l'« État français ». A la suite de sa rencontre avec Hitler à Montoire (Loiret) le 24 octobre 1940, il engage la France dans une politique de collaboration avec l'Allemagne.

En 1945, il est jugé et condamné à mort pour trahison à cause de sa politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Sa peine est commuée en détention à perpétué par le général de Gaulle. Il meurt en 1951 sur l'île d'Yeu où il a été emprisonné après son jugement.